



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
17 mai 2017
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Quarante-sixième session

Bonn, 8-18 mai 2017

Point 8 b) de l'ordre du jour

Questions méthodologiques relevant de la Convention

Programme de formation à l'intention des experts chargés de l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention

Programme de formation à l'intention des experts chargés de l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention

Projet de conclusions présenté par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a poursuivi l'examen des résultats du programme de formation à l'intention des experts chargés de l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre (GES) des Parties visées à l'annexe I de la Convention, comme il y avait été invité à sa quarante-quatrième session¹.
2. Le SBSTA a estimé que le programme de formation était utile à la qualité et à la cohérence des examens techniques des inventaires de GES des Parties visées à l'annexe I. Il a examiné l'expérience acquise depuis septembre 2015 par les experts qui ont suivi le programme de formation s'agissant de mener des examens techniques à partir des « Directives pour l'examen technique des informations communiquées au titre de la Convention, relatives aux inventaires de gaz à effet de serre, aux rapports biennaux et aux communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention ». Le SBSTA a noté que le secrétariat a reçu des avis favorables des Parties et des experts sur le contenu et les objectifs des cours du programme de formation, y compris en ce qui concerne les examens finaux, et a estimé qu'il n'y a pas lieu d'apporter des améliorations supplémentaires pour le moment.
3. Le SBSTA a décidé d'évaluer les résultats du programme de formation à sa cinquantième session (juin 2019), en vue de formuler des recommandations à la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties (novembre 2019) sur les améliorations supplémentaires à apporter au programme de formation.
4. Le SBSTA a également décidé de prolonger la mise en œuvre du programme de formation en cours jusqu'en 2020.

¹ FCCC/SBSTA/2016/2, par. 75.



5. Le SBSTA a pris note du montant estimatif des incidences budgétaires des activités que le secrétariat doit entreprendre conformément au paragraphe 4 ci-dessus. Il a demandé que les activités du secrétariat prévues dans les présentes conclusions soient engagées sous réserve de la disponibilité de ressources financières.
